

VACHON, André, *Histoire du notariat canadien 1621-1960. Avant-propos, bibliographie, table des matières, sigles et abréviations, introduction, index*. Presses de l'Université Laval, 1962. 209 p.

Lionel Groulx, ptre

Volume 16, numéro 4, mars 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302237ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302237ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Groulx, L. (1963). Compte rendu de [VACHON, André, *Histoire du notariat canadien 1621-1960*. Avant-propos, bibliographie, table des matières, sigles et abréviations, introduction, index. Presses de l'Université Laval, 1962. 209 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 16(4), 596-598.
<https://doi.org/10.7202/302237ar>

VACHON, André, *Histoire du notariat canadien 1621-1960*. Avant-propos, bibliographie, table des matières, sigles et abréviations, introduction, index. Presses de l'Université Laval, 1962. 209 pages.

Il y a quelque sept ans, l'auteur confiait à la *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, une petite ébauche, une tranche de son ouvrage : une étude sur les notaires royaux. Depuis lors l'ébauche s'est développée, a pris corps, est devenue tout un livre. Elle apporte bien autre chose. M. Vachon n'ignore point son précurseur : Joseph-Edmond Roy, auteur, comme l'on sait, d'une première *Histoire du Notariat au Canada*, en 4 volumes, parue de 1899 à 1902 : histoire trop souvent plus documentaire que charpentée, œuvre néanmoins d'un admirable chercheur, non dénué des dons de l'historien. M. Vachon a voulu reprendre ce travail, replacer le notariat dans le contexte général de l'histoire du Canada : ce qui est bien la vraie manière de comprendre une institution et d'en suivre l'évolution. Ainsi qu'il arrive toujours, en ces sortes de mutuels éclairages, l'institution, du même coup, aide à mieux interpréter quelques aspects de l'histoire générale.

L'auteur a donc aperçu trois grandes époques en l'histoire du notariat canadien : une longue période d'organisation, 1621-1790 ; de 1791 à 1870, une montée du notariat inscrite dans la montée générale des classes professionnelles sorties des collèges ; depuis 1870 un effort d'adaptation, effort laborieux dans une société en rapide évolution, travaillée, transformée par une hâtive industrialisation. Et l'on se rend compte, aux développements de l'historien, que l'on est en présence, en effet, de ces coupures, de ces jalons ou courbes qui, dans la vie d'une nation, ont caractère de signal et de changement profond. Le sujet invite de soi aux vues générales, aux synthèses historiques, puisqu'il s'agit d'une institution laïque le plus intimement liée de par ses fonctions à la vie économique et sociale d'un peuple et qui subit plus que toute autre les contre-coups des évolutions successives. L'auteur s'est donc appliqué à ramasser l'histoire canadienne en quelques fresques où l'on peut déceler une remarquable aptitude à la synthèse. Echappe-t-il toujours aux dangers inévita-

bles de ces raccourcis : formules trop généralisées, insuffisamment nuancées, simplifications excessives ? Ainsi, à la page 85, à propos du conflit politique ou, si l'on veut, des luttes parlementaires de 1810 à 1837, dans le Bas-Canada, qui devaient aboutir au « conflit armé », il écrit : « Et soudainement, en 1837, le parti *patriote* prenait les armes ». L'auteur, le premier, n'ignore point qu'en cette prise d'armes, l'initiative partit d'ailleurs que du groupe des « patriotes », quelque portée que l'on attribue à certaines provocations. Remontons deux pages plus haut et nous voici à la genèse ou plutôt à la montée de l'enseignement classique, au Canada français, dans la première moitié du dix-neuvième siècle : « Ce fut sous cette double impulsion de la montée démographique et de l'expansion économique, nous assure encore M. Vachon, que s'organisa l'enseignement classique. » Indéniablement les collèges ont pu et ont dû se multiplier pour répondre aux besoins d'une jeunesse écolière qui allait elle-même se multipliant. Mais, en ces fondations collégiales, quel rôle a véritablement joué l'expansion économique ? Nous croyons l'avoir nettement établi en *notre Enseignement français*, tome 1er : les fondateurs des collèges se proposaient deux fins distinctes : réorganiser un clergé déficient et, en même temps, substituer à l'ancienne aristocratie en train de disparaître, une relève de la bourgeoisie. Encore cette fois et comme chacun de nous, l'auteur sait parfaitement combien peu le facteur économique a compté en la naissance de ces institutions, nées la plupart dans l'extrême pauvreté, par la main d'hommes qui, pour fonder et faire durer leur œuvre, n'ont pas même compté sur le prix dérisoire des pensions des collégiens, mais n'espéraient rien que du dévouement et de la Providence. Certes, erreur ou méprise non volontaires, en l'esprit de l'historien ; mais autre formule insuffisamment nuancée et peut-être inclination de son temps à surfaire parfois, en histoire, le rôle du problème économique.

L'auteur a écrit ses meilleurs chapitres à la fin de la 2e partie de son ouvrage et dans la troisième partie. L'industrialisation du Québec jette un véritable défi au notariat canadien. Un effort de réadaptation s'impose impérativement. A sa formation juridique, le notaire devra joindre désormais une solide formation financière. Question vitale pour lui, s'il veut affronter les concurrences et les empiètements qui tendent à le supplanter. M. André Vachon nous aura donné un intéressant chapitre de l'histoire sociale du Canada français. Nul historien ne saurait minimiser le rôle de ce « professionnel » qui, pendant si longtemps, par le prestige de sa probité, aura été une sorte de confesseur laïc, l'homme à qui l'on allait confier, en toute quiétude,

ses petits et gros embarras financiers, ses projets de vente et d'achat et jusqu'à ses querelles de famille, surtout à la veille du testament. A la fois homme d'analyse et de synthèse, l'auteur a su étudier, fouiller une tranche du passé sans jamais l'isoler de l'ensemble où elle loge et s'explique. Risquerons-nous toutefois une dernière observation ? L'auteur nous a bien démontré l'influence du contexte historique sur la profession notariale; nous a-t-il fait apercevoir, tout aussi bien, — ce qu'on nous avait promis et ce que nous attendions — le rôle de la même profession dans l'évolution de la société canadienne-française ? Mais rien de ces critiques, il nous plaît de l'avouer, ne diminue, en l'œuvre de M. Vachon, la belle promesse d'un futur historien.

LIONEL GROULX, ptre